



ASSOCIATION CROIX ET LUMIÈRE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 A LUSIGNY

Présents :

Carine BARILLET (Conseillère régionale et maire de La Chapelle-aux-Chasses), Joëlle BELNAT, Bernard et Denise BOURET, Michèle COGNET, Philippe CHARRIER (Maire de Chevagnes) et Marie-Jo CHARRIER, Alain et Ségolène du COLOMBIER, Hervé et Anne du COLOMBIER, Jacques et Solange DEGRANGE, Françoise DHIRY, Jean-Claude et Denise DUFOUR, Bernard et Jeannine FAIVRE-DUBOZ, Jacques et Marcelle FRIZOT, Colette GAMET-ALEXANDRE, Sandrine GITTON, Pascale GUILLAMBERT-GAFFARD, Christian et Anne HENIN, Patrick et Bibiane HENIN, Pascal et Marie-Noëlle JABOIN, Raymond JOURDIER, Didier KLEIN, François LAMOUCHE, Joël LAMOUCHE (maire de Garnat-sur-Engièvre), Claudette LAMOUCHE, Marie-Claude PERICHON, Marie-Josèphe ROUX, Jean-Claude et Evelyne ROYER, Dominique et Marie-Christine SAVEREUX, Gilbert TAIN, Jacqueline THAVEAU, Robert THAVEAU, Dominique TILLET, Alain TRICOT (Adjoint au maire de Saint-Martin-des-Lais), Isabelle USSEL-MICHAUD (conseillère départementale).

Représentés :

René BAUDIN, Danièle BOUJOT, Jacques et Michèle de CHAMPFLEUR, Marie-Bernadette COUDERC, Laurent FREBET, Amélie GONIN, Christophe et Claire GUILLERAULT, Quentin JABOIN, Michel du JONCHAY, Christiane de MONSPEY, Jean PERICHON, Sylvie RAYER, Chantal de REILHAC, Henri et Thérèse de VAULCHIER.

Adhérents à jour de cotisation présents ou représentés : 63 soit 70,00 %.

Autres personnes ayant participé à l'AG et/ou à la conférence :

Père Jean-Philippe MORIN, administrateur de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu, excusé, Xavier FAIVRE-DUBOZ (Maire de Chézy), Jacques FRADIN (adjoint au maire de Lusigny), Bernard FUSEAU, Arnaud HAY, Irène MADET, Chanoine Daniel MOULINET (conférencier), Geneviève PAILLERET, Philippe et Yolande ROUSSEAU, Laurent SANCHEZ (adjoint au maire de Chevagnes).

I – RAPPORT MORAL : activité de l'Association.

11 – Les Réalisations en 2023-2024

Les conditions météorologiques rencontrées au cours de l'année 2024 n'ont pas favorisé les travaux d'entretien ou de restauration des croix implantées sur l'ancien canton de Chevagnes. Ainsi, quatre croix ont été restaurées sur les communes de Chevagnes et Thiel-sur-Acolin.

A Chevagnes, aux Bizots, le monument en pierre de taille est composé d'un socle de forme pyramidale prolongé d'un fût. Il est surmonté d'une croix en fer forgé qui est poncée puis repeinte.

A Thiel-sur-Acolin, au lieu-dit « La Girette », une croix en bois est fixée sur un socle en pierre constitué de trois éléments. Endommagée par les intempéries, elle est consolidée puis peinte.

La croix de la Motte, implantée en bordure de la route départementale qui relie la commune de Thiel-sur-Acolin à Dompierre-sur-Besbre, a été brisée à deux reprises. Des soudures sont réalisées sur cette croix en fonte fixée dans un chapeau en béton qui repose sur un socle en pierre. Puis elle est repeinte.

Au lieu-dit « Les Champs » à Thiel-sur-Acolin, il ne reste que deux blocs de pierre, dont un est couché au sol. Le socle est reconstitué et une nouvelle croix en fonte est scellée sur le monument.

A La Chapelle-aux-Chasses, une croix de mission en pierre est érigée à l'entrée du bourg en 1875. Elle est composée d'un socle, d'une colonne et d'un chapeau surmonté d'une croix en fonte. Le chapeau fissuré est consolidé par l'employé de la commune, lequel repeint le monument en blanc, mettant le Christ en valeur avec une peinture de couleur bronze.

12 – Les restaurations en cours

. A Chevagnes, la croix de la Chasseigne, en fer forgé, a été tordue vraisemblablement par un engin. Sans réponse à une demande de devis auprès d'un artisan, une autre demande est formulée auprès de l'entreprise Jouanin-Marchand de Thiel-sur-Acolin. Elle sera ensuite refixée et repeinte.

L'entreprise JC Paysage tronçonnera un arbre mort susceptible de briser dans sa chute la croix des Girards.

Inscrite au programme des travaux en 2024, la croix des Ménards est percutée, dans la nuit du 23 au 24 janvier 2024, par un véhicule suite à une perte de contrôle. L'entreprise BEAUFILS restaure le monument avec la taille de nouvelles pierres pour la base et l'embranchement. L'association décapera et repeindra la croix en fonte.

. A La Chapelle-aux-Chasses, le socle de la croix Bellecour sera consolidé.

13 – Les restaurations envisagées

. A Beaulon, la croix en pierre des Caboënnes a été endommagée par des travaux réalisés à proximité par une entreprise. Signalement fait à la mairie par l'association le 18 juillet.

. A Garnat sur Engièvre, la croix tubulaire en fonte des Baudats sera renforcée et repeinte et le socle brossé. L'Elice implanté derrière la Croix Jean Perrin sera repeint en blanc.

. A Paray-le-Frésil, la croix du Champ de la Croix, en fer forgé fixée sur un socle en pierre, sera restaurée et une statue de Notre-Dame de Lourdes sera scellée dans la niche.

14 – Scouts unitaires de France

Des scouts unitaires de France de la communauté d'agglomération de Moulins, dans le cadre des actions qu'ils mènent chaque année, proposent leur service. Ils nettoient ainsi en mars et en mai, les abords de

plusieurs croix sur la commune de Chevagnes, puis désherbent et enlèvent la mousse sur la Croix Martel, sur la Croix des Rameaux et sur la Croix de La Baraude.

15 – Amis du patrimoine religieux en Bourbonnais

Croix et Lumière est invitée par le Chanoine Daniel MOULINET à l'occasion de la réunion de l'association qu'il préside : *Les amis du patrimoine religieux en Bourbonnais*, le 28 avril 2024 à Lapalisse. La réunion porte sur le thème de la Croix. A cette occasion notre association et ses réalisations sont exposées. Un membre du GRAHCA présente également le suivi et l'entretien des croix sur la commune du THEIL. Le Père Moulinet souhaiterait recenser toutes les croix du département. Des Flyers de notre association ont été remis à cette occasion.

16 – Les Rogations

Le 06 mai 2024, les Rogations sont célébrées par le Père André PILLARD sur la commune de Lusigny, à la croix des Coqs qui a été restaurée par l'association en 2019.

Sur le relais Nord et Centre de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu, les Rogations sont célébrées par le chanoine Jean-Paul CHANTELOT, en présence de notre évêque, Monseigneur Marc BEAUMONT, le mardi 07 mai 2024 avec la bénédiction de la croix Blanche à Beaulon, de la croix Sainte Radegonde à Saint Martin des Lais et de la croix de Loribault à La Chapelle-aux-Chasses.

Elles se terminent par une messe célébrée en l'église de Gannay-sur-Loire pour les membres de l'association Croix et Lumière, notamment ceux qui nous ont quittés.

Les membres de l'association sont invités par mail à ces rogations et des articles sont publiés dans la presse régionale.

Evoquer ces Rogations lors de notre assemblée générale est l'occasion de rendre hommage au Chanoine Jean-Paul CHANTELOT qui nous a quitté brutalement le 2 juin 2024 à l'issue de son service en l'église de Paray-le-Frésil. Et de souligner le soin qu'il apportait à la préparation des Rogations et la réalisation du livret de prières.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – RAPPORT FINANCIER : situation financière, adhésion.

Jean-Claude Dufour, trésorier, présente le rapport financier.

Plus de cotisants en 2023 qu'en 2022 (+6) mais une baisse du montant des cotisations et dons en 2023 (2105 euros) par rapport à 2022 est constatée : -195 euros.

Les intérêts parts sociales B (132,20) sont en hausse (+ 66,10 euros) et les intérêts du livret bleu (238,19 euros) sont en hausse (+ 177,59 euros). Malgré les travaux et les achats réalisés, l'exercice se traduit par un solde créditeur de 870,12 euros. L'association dispose au 31 décembre 2023 d'une trésorerie de 14451,68 euros.

Le taux de rémunération des parts sociales étant bien inférieur à celui du livret bleu, il a été décidé, lors du dernier conseil d'administration, par l'ensemble des membres réunis de transférer les parts sociales B sur le livret bleu. Le trésorier a fait les démarches nécessaires.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

III – MONTANT DES COTISATIONS POUR 2025.

Après une légère hausse enregistrée en 2019 (+4) avec 84 cotisants, une baisse du nombre de cotisants est constatée en 2020 (- 42), avec 42 cotisants. En 2021, une hausse du nombre des cotisants est réalisée (+ 38), avec 80 cotisants. En 2022, la hausse se poursuit avec 84 cotisants (+4), retrouvant ainsi le chiffre de la période d'avant COVID-19. En 2023, la hausse se poursuit avec 90 cotisants (+6).

De nouveaux adhérents ont rejoint l'association à l'issue de l'assemblée générale en septembre 2023. Par ailleurs, les bulletins de renouvellement d'adhésion ont été diffusés le 22 février 2024.

Il est proposé de reconduire le taux des cotisations, soit :

- Membre actif : 15 €
- Membre bienfaiteur : 30 €
- Membre donateur : 50 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV – DIVERS.

. Dans un souci d'économie Croix et Lumière privilégie le courrier électronique dans sa correspondance avec ses membres. Aussi leur est-il demandé d'indiquer leur adresse courriel sur le bulletin d'adhésion ou de la transmettre à l'adresse mail suivante : croixetlumiere03@gmail.com

Pour les envois par voie postale, les photocopies sont réalisées gratuitement en mairie de Chevagnes. Elle en est vivement remerciée.

. La mairie de Lusigny est remerciée pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente. Elle nous a ainsi permis de tenir une assemblée générale dans d'excellentes conditions.

. Croix et Lumière est présente sur internet, sur le site de l'association « Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » dans la rubrique « Partenaires ». Elle est remerciée pour cette sympathique coopération.

. Croix et Lumière possède une rubrique sur le site internet de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu. Laurent FREBET, administrateur du site, est remercié pour les articles mis en ligne.

. L'association se félicite des quatre nouvelles adhésions qui sont intervenues à l'issue de cette assemblée générale. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 21H00.

L'assemblée générale est suivie de la conférence du chanoine Daniel MOULINET, prêtre du diocèse de Moulins, historien et professeur à la faculté catholique de Lyon suite à la publication de son livre « *Eglises et chapelles de Allier* ». ». Il a ciblé son intervention sur les églises de l'ancien canton de Chevagnes et de Dompierre sur Besbre. Après une brève présentation de l'histoire des communes, soulignant leur évolution démographique, sont abordés les édifices du culte avec le patrimoine religieux contenu : mobilier, tableaux, vitraux, peintures murales, vêtements sacerdotaux, cloches...

Le conférencier, qui s'est ensuite prêté à une séance de dédicace de son ouvrage, a su captiver son auditoire.